



SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Journée optionnelle du
182^e congrès archéologique de France

Mardi 27 juin 2023

Gers

« Architectures du pouvoir après le Moyen Âge »

Bulletin d'inscription
et règlement à retourner
le 8 juin 2023 au plus tard à
Société française d'Archéologie
5, rue Quinault - 75015 Paris
frederique@sfa-monuments.fr

PARTICIPANTS

1 bulletin par personne ou 1 bulletin par couple*

Nom : Prénom : N° SFA :

Personne supplémentaire dans le cas d'une inscription *Couple* :

Nom : Prénom : N° SFA :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone mobile / fixe :

Courriel :

RÈGLEMENT

À régler : droits d'inscription + options (se reporter aux tableaux figurant au verso)

Droits d'inscription : €

Options : €

TOTAL : €

Par chèque à l'ordre de la Société française d'Archéologie

Par carte bancaire ou Paypal **sur demande d'un lien de paiement sécurisé**

Par virement* au compte ci-dessous :

* Merci de **NE PAS effectuer votre virement** avant d'avoir reçu de la SFA la confirmation du montant à régler

Relevé d'identité bancaire Société française d'archéologie					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devis	Domiciliation
30066	10857	00020086001	22	EUR	CIC PARIS PEREIRE
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR7630066108570002008600122				CMCIFRPP	

Fait à le

Signature :

BULLETIN D'INSCRIPTION

1-Droits d'inscription

	Mardi 27 juin 2023 : tarif à la journée
Membre SFA INDIVIDUEL ¹	<input type="checkbox"/> 50 €
Membres SFA COUPLE ²	<input type="checkbox"/> 75 €
Jeune - 35 ans	<input type="checkbox"/> 20 €
Non-membre de la SFA	<input type="checkbox"/> 65 €

Total des droits d'inscription : €

2-Choix des options (car, repas)

	Mardi 27 juin 2023 : tarif à la journée
Voyage en car	<input type="checkbox"/> 20 € (indiv.)
	<input type="checkbox"/> 40 € (couple)
Déjeuner	<input type="checkbox"/> 30 € (indiv.)
	<input type="checkbox"/> 60 € (couple)

Total des options : €

INFORMATIONS SUR LES TARIFS

¹ Le tarif « Membre SFA INDIVIDUEL » sociétaire s'applique **exclusivement** aux membres de la SFA.

EXCEPTION : Les personnes résidant dans le département du Gers et les membres de la Société Archéologique et Historique du Gers et de la Société archéologique du Midi de la France bénéficient du tarif « membre SFA » individuel ou couple.

² Le tarif COUPLE s'applique **exclusivement** aux membres de la SFA étant **tous deux sociétaires** individuellement ou ayant souscrit une adhésion COUPLE en cours de validité.